

From: REP PERS OSP U4U

Sent: Friday, February 02, 2018 2:32 PM

To: SOUKA Irene (HR)

Cc: ROQUES Christian (HR); DULUC Laurent (HR); IACONO Ignazio (CDP-OSP); BACRI Pierre-Philippe (CDP-OSP); VLANDAS Georges (CDP-OSP)

Subject: Concertation sur le Dialogue social

Madame le Directeur Général

Nos trois organisations syndicales – USF, FFPE, U4U/USHU/RS - ont fait parvenir à votre administration une note visant à moderniser dans les plus brefs délais la décision de 1997 portant composition du Comité Central du Personnel (CCP).

Cette demande avait été déjà formulée par le CCP lui-même dès 2015.

Aujourd'hui, nos organisations demandent à l'administration le report - de 2 ou 3 mois - des dates des deux prochaines élections du personnel prévues à ISPRA / Séville et à Bruxelles, le temps d'actualiser la décision portant composition du CCP, afin que sur ces sites le personnel puisse disposer d'une meilleure représentation.

Si les élections ne sont pas repoussées, les changements nécessaires seront reportés à une date indéterminée. Pour servir quels intérêts partisans? En tout cas, pas les intérêts du personnel ni ceux de l'administration qui ne gagne rien d'un fonctionnement insuffisant et inadapté de la représentation du personnel. Cette demande s'inscrit dans le contexte de l'invitation faite par Monsieur le Commissaire d'ouvrir des négociations sur la façon d'améliorer tout le dialogue social à la Commission.

Cela fournit une occasion unique pour améliorer la façon dont le personnel est représenté. Nos trois organisations souhaitent que les choses bougent enfin.

Voici quelques exemples qui justifient notre démarche:

- 1) Les collègues doivent être équitablement représentés: aujourd'hui le site de Séville est le seul à ne pas disposer de son comité du personnel. Cela doit changer;
- 2) Tous les sites doivent être correctement représentés au Comité Central du Personnel: aujourd'hui le personnel "Hors-Union" est sous représenté. Cela doit changer;
- 3) Les élus du personnel devraient être désignés partout selon la même procédure: il y a encore des sites où une minorité accapare la majorité des sièges en raison d'un système électoral déformant. Cela doit changer;
- 4) Les élections devraient être sinon synchronisées du moins très fortement regroupées dans le temps, permettant ainsi la formation rapide et stable du Comité Central du Personnel. Aujourd'hui, la délégation du comité "Hors-

Union" n'est toujours pas finalisée, les désignations du comité local de Luxembourg dans les différents comités paritaires n'est pas non plus achevée deux ans après les élections. Cela doit changer.

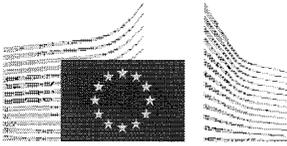
Plus précisément, nous voulons mettre ces deux ou trois mois à profit pour faire évoluer les choses. Voici nos premières propositions de mesures visant à actualiser la décision susmentionnée datant de 1997!:

- Un CCP de 38 titulaires et 38 suppléants,
- 19 pour Bruxelles et 19 pour les autres lieux,
- Répartition: 5 "Hors-Union", 5 Luxembourg , 5 Ispra, 1 Petten, 1 Séville, 1 Karlsruhe, 1 Geel
- Les comités locaux hors Bruxelles seraient formés par 15 couples maximum, y compris le "Hors-Union" et de 23 couples pour Bruxelles
- Rythmes électoraux synchronisés
- Elections tous les 3 ans, avec les mêmes règles électorales (la proportionnelle déjà en vigueur à Bruxelles – vote électronique pour tous) obtenus après débat par un référendum impliquant l'ensemble du personnel

Nous vous demandons instamment de soutenir notre démarche pour que les changements nécessaires pour les uns et les autres s'inscrivent dans les faits d'ici le printemps. Plus concrètement nous souhaitons commencer à discuter de ce chapitre avant les autres, pour lesquelles nous avons aussi des propositions précises.

Pour U4U/RS & FFPE & USF &

Ignazio Iacono, Pierre Philippe Bacri, Georges Vlandas



COMMISSION EUROPÉENNE
 DIRECTION GÉNÉRALE
 RESSOURCES HUMAINES ET SÉCURITÉ
 Direction HR.D - Affaires juridiques et partenariats
 Droit de la fonction publique et dialogue social
 Le Chef d'unité

Bruxelles, le **12 FEV. 2018**
 HR.DDG.E.1/LD D(2017)
 Suivi par Laurent DULUC tél. 87374

NOTE À L'ATTENTION DE M. IACONO (USF)
DE M. BACRI (FFPE)
DE MME CATTARUZZA (G2004)
ET DE M. VLANDAS (RS/U4U)

Objet: Demande de suspension de la décision de 1997 portant composition et fonctionnement du comité du personnel

Par courriel en date du 25 janvier 2018, vous avez saisi l'unité E1 pour demander la suspension de la réglementation portant composition et fonctionnement du comité du personnel aux motifs que ce texte de référence est jugé obsolète.

Soyez persuadés que la DG HR est bien consciente des difficultés d'application de cette réglementation qui date de 1997. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui ont motivé la décision du Commissaire Oettinger d'engager auprès des OSP représentatives une réflexion portant sur une révision de l'ensemble des textes relatifs au dialogue social.

Cependant la suspension de la réglementation de 1997 ne peut être envisagée dans l'immédiat car elle mettrait les prochaines élections dans une situation d'insécurité juridique.

En effet la réglementation de 1997 régit notamment l'existence même des sections locales du comité du personnel, le nombre d'élus de chaque section et la composition du comité central du personnel. En suspendant cette réglementation, les prochaines élections seraient privées d'une base juridique solide.

Or comme vous le savez, la durée des mandats des membres du comité du personnel est fixée à 3 ans par le Statut et cette durée ne peut être prolongée.

L'ouverture prochaine de négociation sur les différents textes régissant le fonctionnement du dialogue social dont la durée ne peut être déterminée à l'avance ne peut constituer une motivation suffisante pour reporter les élections du CLP d'Ispra-Séville, du CLP Bruxelles et du CLP Hors union qui seront organisées dans les mois à venir et en conséquence pour prolonger *sine die* la durée des mandats des membres de ces 3 comités locaux.

Christian ROQUES

Cc: M. Duluc, Mme Cherif (HR)